



Charte de la Ressource Parisienne en Bioinformatique Structurale (RPBS)

Contexte:

RPBS résulte de l'effort conjoint de plusieurs équipes de bioinformatique structurale de Paris pour promouvoir une ressource autour des thématiques de la bioinformatique structurale. De part la compétence des équipes ayant initié ce projet fin 2003, ce sont actuellement les structures des protéines et des petits composés qui sont l'objet de traitement, mais ceci peut évoluer. Les thématiques abordées sont l'analyse et la modélisation de la structure et de la fonction des protéines, la structure et la toxicité de petits composés à vocation thérapeutique, la recherche de partenaires d'interaction (protéine-protéine, protéine-drogue).

Objectifs:

RPBS est une structure qui a pour vocation de mettre à disposition des biologistes et des bioinformaticiens une ressource autour des thématiques de la bioinformatique structurale. Ses actions sont:

1. le déploiement de méthodes de la bioinformatique structurale - incluant la valorisation des méthodes développées par les équipes locales - et l'organisation d'une veille sur ces méthodes. Ceci peut conduire à des développements sur des objectifs jugés prioritaires.
2. la formation à ces méthodes.
3. le conseil au biologistes.
4. la mise en réseau de RPBS au sein d'un réseau plus vaste de plate-formes.

RPBS s'efforce de répondre au cahier des charges des plate-formes de recherche en sciences du vivant tel que défini par le comité Inter Organisme "RIO".

Structure et Fonctionnement de RPBS:

1. RPBS est organisé comme une ressource mutualiste qui regroupe les efforts d'équipes à 2 niveaux.

Les équipes "*participantes*" sont des équipes de bioinformaticiens structuralistes, qui peuvent participer au déploiement des services, et aux actions de formation et de conseil.

Les équipes "*adhérentes*" sont des équipes d'utilisateurs de RPBS, qui souhaitent contribuer à l'identification des services à déployer, et la définition de l'interface utilisateur. Ces équipes ont pour vocation de participer à un comité d'utilisateurs.

2. RPBS est animée par un comité de direction, et un comité scientifique.

Le "*comité de direction*" est composé d'un membre de chaque équipe participante, et est présidé par l'un d'entre eux, le coordinateur. Il se réunit au moins une fois par an pour:

- examiner le rapport d'activité qui couvre les 12 mois écoulés.
- établir les grandes lignes d'action pour les prochains 12 mois.
- évaluer les besoins de la plate-forme, et décider des actions à conduire en conséquence.
- désigner le coordinateur pour les prochains 24 mois.
- désigner un correspondant par organisme de tutelle des différentes équipes participantes. Le rôle de ces correspondants est de représenter RPBS et de promouvoir son action auprès des tutelles correspondantes, y

- compris par des demandes de soutien.
- examiner les candidatures d'équipes participantes ou adhérentes.
- proposer des membres externes pour constituer un conseil scientifique.

Le “*coordinateur*” a pour mission:

- de provoquer les réunions du comité de direction.
- d'assurer l'organisation, l'animation et la rédaction du compte rendu de l'assemblée du comité de direction.
- de représenter RPBS à un niveau plus large national et international.

Le “*comité scientifique*” est constitué de membres des équipes de RPBS (Participantes et/ou adhérentes) et de membres externes. Il a pour rôle d'orienter au sens large la politique scientifique de RPBS, en identifiant les champs d'action prioritaires de RPBS. Il peut aussi provoquer des appels à projet soutenus par RPBS et évaluer les projets candidats.

3. Conditions d'adhésion et de retrait des équipes:

- Est éligible comme équipe participante toute équipe ayant une compétence en bio-informatique structurale, souhaitant participer activement au développement de RPBS, soit sur des aspects de mise à disposition d'outils, soit sur des aspects de formation aux utilisateurs.
- Est éligible comme équipe adhérente toute équipe ayant un besoin en bioinformatique structurale, et souhaitant apporter un conseil pour le développement de RPBS.

Les équipes qui souhaitent adhérer ou participer à RPBS doivent transmettre leur candidature au coordinateur, qui la transmet au comité de direction pour évaluation.

Chaque équipe peut se retirer de RPBS par simple notification au coordinateur.